

Exemption de taxes

Si vous bénéficiez d'une exemption de taxes, vous devez transmettre votre certificat d'exemption à l'agent du perfectionnement professionnel que vous pouvez joindre en communiquant avec notre service à la clientèle.

Il modifiera votre dossier afin que vous puissiez dorénavant bénéficier de cette exemption lors de votre inscription.

Pour toute question, nous vous invitons à communiquer avec notre service à la clientèle :

- Téléphone : 514-861-1823 ou le 1 800-463-0163 - Poste 270
- Télécopieur : 514-861-7661
- Courriel : perfectionnementprofessionnel@cga-quebec.org